

Protocole d'accord

AUDIOVISUEL
CONTRATS DE PROFESSIONNALISATION
(1^{er} décembre 2004)

ACCORD DU 7 JUIN 2007
PORTANT PROROGATION DE L'ACCORD DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2004
RELATIF AUX CONTRATS DE PROFESSIONNALISATION
NOR : ASET0850198M

Les partenaires sociaux de la branche audiovisuelle conviennent de proroger jusqu'au 31 décembre 2007, sans modification, le protocole d'accord sur les contrats de professionnalisation conclu le 1^{er} décembre 2004 ainsi que son avenant conclu le 21 mars 2005.

Fait à Paris, le 7 juin 2007.

Suivent les signatures des organisations ci-après :

Organisations patronales :

ACCES ;
AFPF ;
API ;
FFRC ;
SNTP ;
USPA.

Syndicats de salariés :

F 3 C-CFDT ;
FNSAC-CGT ;
FNSAC-CGT ;
Fédération CFE-CGC des médias ;
Fédération de la communication CFTC ;
SNPCA-CFE-CGC ;
SNJ-CGT.

